

Déclaration

95/21

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DE
L'HONORABLE ANDRÉ OUELLET,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À LA PREMIÈRE CONFÉRENCE CANADIENNE
SUR LA RÉFORME DE L'ONU**

**MONTREAL (Québec)
Le 24 mars 1995**



Monsieur le président, permettez-moi d'abord de profiter de cette occasion pour vous remercier de l'excellent travail que vous avez accompli, de concert avec le comité du 50^e anniversaire de l'Association canadienne des Nations Unies, dans l'organisation de cette conférence.

Distingués invités, chers participants, c'est dans un esprit de célébration et de réflexion que le Canada a choisi de marquer le 50^e anniversaire des Nations Unies [ONU]. Le Canada compte parmi les défenseurs les plus fervents de cette organisation et de son renforcement au moyen d'une réforme d'envergure. Que ce soit dans les domaines du maintien de la paix, des droits de la personne, de l'environnement ou de la santé, entre autres choses, la contribution de l'ONU mérite une profonde et juste reconnaissance. Le rôle des Canadiens, qui ont acquis une réputation de chefs de file mondiaux dans plusieurs sphères d'activités onusiennes, a aussi tout lieu de susciter notre fierté. Mais nous ne pouvons que constater que l'ONU, qui soulevait tant d'optimisme il y a encore peu de temps, a été significativement ébranlée sous le poids des récents conflits. Faut-il pour autant la bannir? Démonstrons plutôt que nous sommes aptes à tirer des leçons de l'histoire, des succès et des échecs que nous attribuons à l'ONU, de façon parfois inégale, afin d'assurer la revitalisation de cette seule organisation à vocation universelle.

Il serait souhaitable qu'une réflexion collective, qui fait appel à la participation des individus et des États, se poursuive bien au-delà de l'année en cours, et qu'elle fasse preuve de vision et de générosité lorsqu'elle traite des questions fondamentales que sont la paix et la sécurité ainsi que le développement, lesquels ne sont que deux aspects d'une même problématique. Mais lucidité et franchise sont aussi nécessaires lorsqu'il s'agit de fixer les limites de l'engagement que les États sont prêts et capables d'assumer.

Il est impératif que l'exercice entamé à l'occasion du 50^e anniversaire conduise à des décisions sur la direction à donner à l'ONU, à ce moment crucial de l'histoire marqué par l'incertitude mais aussi par l'espoir de trouver des solutions durables aux terribles maux de notre époque. Je me félicite que cet espoir ait fait naître autant d'initiatives, au pays et à l'étranger, et à ce titre, je citerai l'importante contribution de la Commission sur le gouvernement global [Global Governance Commission] qui a récemment publié son rapport.

Je me réjouis donc vivement de la tenue de cette conférence, et j'espère que les propositions d'avenues concrètes de réforme qui sortiront des débats nous aideront à orienter la trajectoire de l'ONU, dont nous avons tant besoin en tant que véhicule de paix, de sécurité et de développement à l'entrée du XXI^e siècle.

Ceux qui ont pu suivre l'ouverture de la 49^e Assemblée générale des Nations Unies en septembre 1994, se souviendront que le

Canada a défini cinq grandes priorités, propres à redonner au système onusien la solidité et la souplesse nécessaires pour répondre aux problèmes actuels et à venir. En bref, nous proposons :

- de renforcer la capacité de prévention de l'ONU;
- de revoir en profondeur les activités de l'ONU en matière économique et sociale;
- de renforcer sa capacité de réaction rapide;
- d'améliorer le fonctionnement de ses institutions;
- et de doter l'ONU d'assises financières sûres.

Nous poursuivons activement ce programme. Permettez-moi d'explorer en détail certaines de ces priorités.

RENFORCER LA CAPACITÉ DE PRÉVENTION DES NATIONS UNIES

Devant la multiplication des conflits qui ont fait irruption depuis la guerre froide, et dont les sources s'avèrent plus complexes qu'auparavant, la communauté internationale a pris conscience que la meilleure solution, et la moins coûteuse, réside dans une approche préventive. La sécurité étant plus que jamais une affaire transnationale et collective, il nous faut traiter les menaces à la paix à leurs sources, d'une façon intégrée, concertée et résolue. L'ONU doit être l'instrument par excellence pour faire en sorte que lorsque la stabilité est menacée, la communauté internationale puisse prendre toutes les mesures à sa disposition pour prévenir l'irruption d'un conflit, y compris un ensemble gradué d'initiatives diplomatiques et militaires, conçues avec souplesse et mises en oeuvre de façon concertée.

Je me réjouis que l'Agenda pour la paix ait donné une véritable impulsion à une approche préventive et proactive. Le Canada, pour sa part, travaille activement à bâtir le cadre élargi que l'on doit mettre en place pour répondre à l'évolution des impératifs de sécurité, et nos initiatives se poursuivent dans le cadre de l'ONU et des organisations régionales. De part et d'autre, nous continuons d'offrir la vaste expertise acquise par les Canadiens dans plusieurs domaines, expertise que nous consacrons aussi au processus de réforme.

Droits de la personne

Ainsi, le Canada a une longue tradition d'implication active au sein de l'ONU dans le domaine des droits de la personne, tradition qui remonte à M. John Humphrey dont nous venons de célébrer la mémoire il y a quelques instants. Les grandes qualités personnelles de M. Humphrey, son éloquence, son enthousiasme et sa vision continueront à guider notre action. Je pense que tous les Canadiens et les Canadiennes sont fiers de l'oeuvre accomplie par M. Humphrey. Permettez-moi de saluer la

veuve de M. Humphrey, M^{me} Margaret Kunstler, et de lui exprimer toute ma sympathie.

Nous avons tous douloureusement pris conscience du lien direct qui unit la paix et la sécurité au respect des droits de la personne, et plus que jamais, l'ONU a besoin d'instruments crédibles pour réagir aux violations des droits de la personne à travers le monde. La nomination de M. José Ayala-Lasso au poste de haut commissaire pour les droits de l'homme, et dont je salue la présence parmi nous aujourd'hui, représente un progrès historique en ce sens. Au cours de cette semaine, le premier ministre, le très honorable Jean Chrétien, et moi-même avons eu l'occasion de nous entretenir avec le haut commissaire et de lui réitérer l'appui du Canada. Nous lui avons exprimé la nécessité de renforcer le rôle primordial de l'ensemble du système des droits de la personne de l'ONU dans l'alerte rapide et la prévention.

Les mécanismes de protection des droits de la personne, y compris la Commission des droits de l'homme, ses rapporteurs spéciaux, ses groupes de travail, et les comités de surveillance de l'application des traités relatifs aux droits de la personne produisent régulièrement une mine d'analyses et de renseignements pertinents qui peuvent nous aider à repérer les premiers signes d'un conflit possible et à réagir en conséquence. Nous nous devons d'assurer un lien approprié entre les travaux du haut commissaire et ceux du Conseil de sécurité.

Monsieur Ayala-Lasso, je tiens à vous assurer de l'appui indéfectible du Canada dans vos efforts de promotion et de protection des droits de la personne. Ceux-ci sont pertinents à l'ensemble des activités des Nations Unies, autant le maintien de la paix, la sécurité et la diplomatie préventive que l'aide humanitaire et le développement.

Action régionale

Lorsque nous parlons de réforme de l'ONU, nous devons aussi envisager des moyens de renforcer le rôle des organisations régionales dans la prévention et le règlement des conflits. Par exemple, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'OSCE, qui a succédé à la CSCE [Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe], a mis au point un certain nombre d'instruments et de mécanismes novateurs pour s'attaquer à la racine même des conflits, pour assurer la sécurité grâce à la transparence au plan militaire et à des mesures suscitant la confiance ainsi que pour promouvoir les droits de la personne et la démocratie en Europe. Le Canada poursuivra son travail en vue d'améliorer l'OSCE et d'en faire un complément régional des efforts globaux de l'ONU pour sauvegarder la paix et la sécurité.

Par ailleurs, le Canada mène une série d'initiatives visant à renforcer la collaboration avec la Francophonie, l'OUA [Organisation de l'unité africaine] et le Commonwealth, entre autres. Il y a quelques mois, le premier ministre déclarait devant le Sénat français que la Francophonie devait renforcer sa capacité d'intervention politique et se doter d'un mécanisme de diplomatie préventive. À l'occasion de la Conférence ministérielle de la Francophonie à Ouagadougou, j'ai proposé d'organiser, en collaboration avec l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine, la tenue d'une réunion au Canada visant à définir un processus de prévention qui serait soumis au prochain Sommet de Cotonou.

En tirant parti des atouts des organisations et de la volonté politique des États, le succès est à notre portée. Haïti illustre avec bonheur le fait que nous pouvons faire progresser la paix, la démocratie et la justice même dans les États les plus troublés. Le Canada est d'autant plus fier du rôle qu'il a joué dans la crise haïtienne qu'il n'a cessé de privilégier la voie multilatérale et en particulier l'implication des Nations Unies dans son règlement. Le 31 mars, la Mission des Nations Unies en Haïti, forte de 6 900 policiers et militaires, prendra officiellement la relève de la Force multilatérale qui avait été envoyée par le gouvernement américain. Les 100 policiers de la Gendarmerie royale et les 500 membres des Forces armées du Canada joueront un rôle-clé dans cet effort vraiment multinational d'implantation d'un régime de droit en Haïti.

Contrôle des armements

Comme je l'ai dit devant l'Assemblée générale de l'ONU en septembre, toute stratégie de prévention des conflits armés devrait passer nécessairement par un véritable désarmement. Et l'ONU est une des premières institutions mondiales à pouvoir régler ces questions.

Aujourd'hui, l'une des questions les plus urgentes à régler en matière de contrôle des armements tient dans l'avenir du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le TNP. Sur le plan de la non-prolifération, ce traité représente la plus grande réalisation des 50 dernières années, ses acquis sont indéniables et dignes d'être préservés. Le Canada ne ménage donc aucun effort pour parvenir à la reconduction indéfinie du Traité lors de la Conférence sur l'examen et la prorogation qui se tiendra le mois prochain. Toute décision moindre que la reconduction indéfinie risque de miner les réalisations attribuables au Traité et d'aggraver l'instabilité régionale et mondiale.

Je dois souligner que le Canada s'emploie aussi activement dans d'autres tribunes à combattre la prolifération des armes nucléaires et à promouvoir la dénucléarisation. Ces activités sont, entre autres, les négociations pour arriver à un traité

d'interdiction complète des essais et des efforts pour lancer des pourparlers sur une convention relative à l'interdiction de la production de matière fissile pour la fabrication d'armes nucléaires. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que, à la suite des propositions de l'ambassadeur du Canada, M. Shannon, on s'est entendu, lors de la réunion de la Conférence sur le désarmement qui s'est tenue hier à Genève, pour amorcer les négociations d'une convention relative à l'interdiction de la production de matière fissile pour la fabrication d'armes nucléaires.

Bien que le contrôle de la prolifération des armes de destruction massive revête de l'importance, il n'en demeure pas moins que ce sont les armes conventionnelles qui mutilent et tuent des civils innocents chaque jour. Le recours abusif aux mines terrestres est l'un des problèmes les plus cruciaux qui nous confrontent. Le Canada veut que la Convention sur certaines armes conventionnelles qui régleme actuellement l'utilisation internationale des mines terrestres, soit élargie pour couvrir les guerres civiles auxquelles sont attribuables la majorité des morts et des blessures, et qu'elle soit assortie d'un puissant mécanisme de vérification.

Comme nous le disons dans notre nouvel énoncé de politique étrangère, le gouvernement s'inquiète au sujet du déséquilibre continu entre les dépenses consacrées par beaucoup de pays en développement, d'une part, aux approvisionnements militaires et, d'autre part, au développement humain. À mon avis, nous devrions nous arrêter plus longuement à cette question.

REVOIR EN PROFONDEUR LES ACTIVITÉS DE L'ONU EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Je passerai maintenant à l'Agenda pour le développement présenté par le secrétaire général. Il est essentiel de réaliser des progrès sur ce point afin de remédier à l'impression d'absence de but et de plan sur les questions économiques que donne l'ONU et dont j'ai parlée à l'Assemblée générale. Sinon le succès de cette organisation dans les domaines de la paix et de la sécurité, des droits de la personne, de l'environnement et de l'action humanitaire s'en trouverait compromis.

Nous nous attendons à ce que l'Agenda pour le développement réalise trois objectifs. Premièrement, il doit fournir une nouvelle vision humaine du développement qui contienne les principes de la démocratie, du respect des droits de la personne, de préservation de l'environnement, de priorité sociale et de bon gouvernement en matière politique et économique. Le récent Sommet mondial pour le développement social est le quatrième de cinq conférences de l'ONU qui ont attiré l'attention de la communauté internationale sur des aspects particuliers et déterminants de l'Agenda pour le développement. Le Sommet de Copenhague a abouti

à l'adoption d'un cadre qui permettra d'accentuer le rapport entre les agendas sociaux et économiques de tous les pays. Bien qu'on ne puisse s'attendre qu'il règle tous les problèmes que suscitent la pauvreté, le chômage et l'intégration sociale, ce cadre constitue une première étape d'importance. Le Canada continuera à travailler avec la communauté internationale à la concrétisation des engagements pris dans la Déclaration et le Programme d'action.

Deuxièmement, l'Agenda devrait définir le rôle des Nations Unies dans le domaine du développement et les méthodes pour établir une collaboration efficace avec les autres organisations, comme les institutions financières internationales.

L'examen des institutions financières internationales revêt un intérêt particulier pour le Premier ministre et, à ce titre, il constituera l'un des principaux sujets de discussion au Sommet du G-7, à Halifax.

Troisièmement, l'Agenda pour le développement devrait accélérer la réforme visant à améliorer l'efficacité et la rentabilité des institutions onusiennes opérant dans le domaine économique et social ainsi qu'à accroître la coopération entre celles-ci. Le Canada et les autres pays devraient être prêts, aux tribunes appropriées, à examiner les mandats lorsque cela est nécessaire afin d'en assurer la pertinence et de supprimer les doubles emplois et les chevauchements. La cohérence et la coordination des politiques au sein du système onusien devraient être améliorées grâce à un ECOSOC [Conseil économique et social] plus efficace, qui assumerait, pour la première fois, les responsabilités dans ces domaines, énoncées dans sa charte. L'autonomie des organismes spécialisés ne devrait pas empêcher de prendre des mesures à l'échelle de tout le système afin de réaliser les objectifs communs.

La première réunion du groupe de travail établi par l'Assemblée générale pour donner suite aux rapports du secrétaire général a eu lieu en février. Le démarrage a malheureusement été lent. Cependant, les enjeux pour l'ONU sont élevés et je garde bon espoir qu'on saisira cette possibilité de renouvellement.

RENFORCER LA CAPACITÉ DE RÉACTION RAPIDE DE L'ONU

À la 49^e Assemblée générale, j'ai annoncé l'étude du Canada sur la capacité de réaction rapide de l'ONU. Cette étude était motivée par le fait que le Canada craignait que cette organisation non seulement manque parfois de volonté politique, mais aussi de la capacité réelle de réagir rapidement à une gamme étendue de crises humanitaires et de situations de conflit. Le cas du Rwanda en a été un exemple, mais dans un monde où abondent les conflits il n'a été que symptomatique d'un problème plus général.

L'étude examine soigneusement quelles mesures sont nécessaires, à court, moyen ou long terme, pour augmenter le degré de réaction de l'ONU face à de nouvelles situations de crise, pour réduire graduellement le temps de réaction et augmenter graduellement l'efficacité. Il ne s'agit pas seulement d'améliorer le système d'analyse prévisionnelle et de se fier aux indicateurs d'alerte rapide existants.

Il est aussi nécessaire d'établir un processus de prise de décisions politiques et militaires où chacun est bien conscient des répercussions militaires et techniques des décisions politiques. Il faudra améliorer les dispositions actuelles afin d'organiser des consultations avec les pays qui peuvent éventuellement fournir des troupes.

À ce point se rattache étroitement celui d'une planification cohérente pour permettre de lancer les opérations efficacement et rapidement, une fois que les décisions politiques appropriées ont été prises. L'étude examine donc en détail ce qu'il faut faire pour disposer de cette capacité au secrétariat de l'ONU. Cela englobe les questions de transport aérien stratégique et d'appui logistique efficace.

Faire venir sur les lieux d'une crise les personnes qui conviennent constitue un élément crucial pour la rapidité de réaction. Les méthodes et les procédures mises au point au cours des opérations traditionnelles de maintien de la paix ne répondent pas vraiment à ce besoin. L'ONU a besoin d'être en mesure de déployer un contingent d'une certaine taille minimum pour réagir immédiatement dans une nouvelle situation de crise. Pour le moment, ces forces doivent être fournies directement par les États membres, qui les conservent au degré approprié de disponibilité opérationnelle. Il faudrait peut-être, en outre, un bureau central d'administration permanent qui pourrait effectuer une planification continue de base pour un large éventail de situations possibles, en se concentrant sur les détails opérationnels. Une conséquence utile de la formation d'un corps aussi petit serait d'établir une doctrine tactique commune et les normes de formation correspondantes. La combinaison d'un petit bureau central permanent de planification et d'unités nationales désignées constituerait en fait une force onusienne d'avant-garde, pouvant se déployer très rapidement, peut-être d'une manière préventive, sur la scène d'une nouvelle crise. Cette approche pourrait servir de base à l'établissement, à long terme, d'une force permanente de l'ONU - une possibilité que l'étude examine aussi en détail.

De plus, nous voulons étudier si la possibilité d'établir des centres régionaux de formation et de déploiement pourrait être réalisable pour diminuer encore le temps de réaction et encourager les organisations régionales à tenir un rôle actif (pour appuyer une initiative de réaction rapide).

Afin de tirer le plus d'avantages possibles de la compétence internationale existante, en dehors de celle des Canadiens, on a formé un Groupe consultatif international de 30 experts connus dans le monde entier. Ce Groupe, coprésidé par sir Brian Urquhart et par le professeur John Polanyi, lauréat du prix Nobel, est composé d'universitaires, d'éminents diplomates, de fonctionnaires, d'officiers, originaires de plus de 15 pays différents. Au début du mois prochain, nous serons les hôtes d'une conférence internationale, à laquelle participera le groupe et où nous creuserons davantage ces idées.

Nous nous réjouissons d'annoncer la conclusion de cette étude à la 50^e Assemblée générale de l'ONU, en septembre.

AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS

Stocks de poissons chevauchants

Nous devons chercher des moyens d'améliorer l'efficacité des Nations Unies et de l'ensemble de ses institutions. Je voudrais souligner que les préoccupations du Canada au sujet des stocks de poissons chevauchants sont directement liées à cette question.

Aujourd'hui, 70 p. 100 des ressources halieutiques mondiales sont soit surexploitées, soit entièrement exploitées ou épuisées; la communauté internationale doit de toute urgence exercer une certaine forme de contrôle sur des pratiques de pêche trop souvent dévastatrices.

Vous êtes sans doute au courant de la confrontation qui a eu lieu récemment entre le Canada et l'Union européenne, et en particulier la flotte de pêche espagnole, à propos du flétan du Groenland, un stock chevauchant des Grands Bancs de Terre-Neuve. Les incidents qui ont entouré ce conflit sont regrettables, tout comme les effets des pratiques de pêche qui menacent la survie des derniers stocks commerciaux de la région.

Nous semblons être sur le point d'en arriver à un vaste consensus sur la nécessité de conserver les ressources menacées pour le bénéfice de l'humanité. Nous devons cependant voir à nous doter de moyens adéquats pour réagir en de telles circonstances par l'adoption de lois internationales. La Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les grands migrateurs, qui reprend ses travaux le 27 mars, doit être saisie de l'urgence du problème. Elle doit en outre prévoir de nouvelles règles qui seront applicables et exécutoires. On ne peut exercer sa liberté en haute mer comme partout ailleurs sans également faire preuve de jugement et se soucier des droits d'autrui. Le Canada entend contribuer à un règlement rapide et satisfaisant du conflit, mais tous les participants doivent être prêts à faire de même.

Réforme du Conseil de sécurité

Permettez-moi maintenant d'aborder la question de la réforme du Conseil de sécurité. Le Canada attache énormément d'importance aux dispositions de la Charte des Nations Unies sur la paix et la sécurité, et, parallèlement, aux travaux du Conseil de sécurité. Comme le démontrent nos actions depuis la naissance des Nations Unies, le multilatéralisme et l'ONU ont été les pierres angulaires de notre politique étrangère et de notre politique de défense. Par notre engagement envers le maintien de la paix et d'autres activités, nous avons aussi continuellement appuyé le Conseil de sécurité dans ses activités essentielles de maintien de la paix et de la stabilité mondiales. Je puis vous assurer que nous continuerons d'assumer ce rôle, et nous sommes prêts à participer davantage à la résolution des problèmes de paix et de sécurité internationales. J'ai déjà annoncé la candidature de notre pays à un siège au Conseil de sécurité pour la période 1999-2000.

Il importe donc pour le Canada d'encourager la réforme dans les plus brefs délais du Conseil de sécurité, afin de le rendre plus efficace et d'en faire un instrument plus crédible de respect de la Charte. Des progrès intéressants ont été accomplis récemment. Mais le Canada veut s'assurer que les méthodes de travail du Conseil seront encore améliorées, qu'il sera plus transparent, que les arrangements relatifs au financement et à l'organisation des opérations de maintien de la paix, y compris les consultations essentielles avec les pays envoyant des soldats, seront renforcés et régularisés.

Il importe également de reconnaître que la composition du Conseil ne reflète pas le monde d'aujourd'hui. Nous devons tenir compte de la volonté légitime et bienvenue de nombreux États membres de notre communauté élargie de nations — qu'il s'agisse de petites, moyennes ou grandes puissances —, d'assumer des responsabilités et des obligations accrues dans la gestion de la paix et de la sécurité internationales.

À cet égard, on a proposé d'augmenter de différentes façons le nombre de membres permanents du Conseil de sécurité. Certains pays ont proposé l'adhésion de deux nouveaux membres permanents, suggestion à laquelle le Canada se montre très favorable. D'autres ont proposé d'accueillir cinq nouveaux membres permanents, mais ne s'entendent pas sur la liste de ceux-ci. Par ailleurs, des États estiment qu'il faudrait établir des critères de sélection, tandis que certains pays croient que des groupes régionaux devraient décider qui comblera tous les nouveaux sièges, ou seulement quelques-uns. Enfin, un grand nombre de gouvernements s'opposent à la venue de nouveaux membres permanents ou bien contestent la candidature éventuelle d'un ou de plusieurs pays.

La question du veto sert de toile de fond à ce débat. Certains font valoir que les nouveaux membres permanents devraient jouir des mêmes privilèges et partager les mêmes responsabilités que les membres permanents actuels. Un certain nombre de pays seraient disposés à accorder le droit de veto, mais à la condition qu'il soit circonscrit alors que d'autres pays s'opposent carrément à l'octroi de ce droit.

Il s'agit de divergences importantes. En ce qui a trait au veto, par exemple, nous nous réjouissons de constater qu'il a été peu utilisé ces derniers temps. Voilà une évolution positive, et nous espérons qu'il continuera d'en être ainsi. Mais est-il réaliste de penser que les membres permanents actuels seront disposés à abandonner bientôt leur droit de veto?

Bref, la réforme du Conseil de sécurité est une tâche à la fois redoutable et nécessaire. Nous ne pouvons lâcher prise, même s'il faut du temps pour réaliser des changements utiles et durables. Après tout, l'humanité a besoin d'utiliser à meilleur escient les capacités de pays qui, au fil des ans, ont fait preuve de leadership et ont contribué, par leurs idées et leurs ressources, à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Permettez-moi, en guise de conclusion, de remercier tous les organisateurs de cette Conférence ainsi que tous les participants. Votre travail et votre présence en si grand nombre démontre une fois de plus, si c'était encore à prouver, qu'il y a une grande réserve de volonté, d'énergie et d'intérêt au Canada et ailleurs pour les Nations Unies. Alors que nous nous préparons à célébrer l'année prochaine les cinquante ans des Nations Unies, nous devons puiser dans cette réserve pour mener à bien les réformes qui s'imposent.

La communauté internationale a besoin, plus que jamais, d'une institution internationale forte, crédible et dotée des moyens adéquats qui lui permettront de relever les défis qui attendent l'humanité à la veille du XXI^e siècle.

Je vous encourage à continuer votre travail de réflexion. Sachez que le gouvernement du Canada, le premier ministre et moi-même, avons la ferme intention de continuer sur notre lancée. L'Organisation des Nations Unies a été, depuis sa création, la pierre angulaire de notre politique étrangère. La réforme de cette institution continuera à être un objectif prioritaire de notre action.

Merci de votre attention et de votre invitation.